La lecture du rapport 2018, pour le 24ème congrès FO revient sur la gravité des attaques portées contre les conquêtes ouvrières. Je voudrais citer quelques passages et les comparer à ce qui vient de se passer avec les ordonnances Macron, la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

- Nous avons eu le CICE « (40 milliards d'€ au bénéfice des entreprises en 2017) dont FO constate que *« le seul effet incontestable tient à la progression des marges des entreprises sur la période 2012-2016 (…) en revanche aucun effet notable sur l'emploi »*
- A propos de la politique industrielle, le rapport précise « *de manière générale, plusieurs signaux nous font craindre un désintérêt relatif du nouveau dossier exécutifs pour les questions industrielles, lié à une focalisation excessive sur les secteurs des nouvelles technologies* »
- Page 77, le rapport nous indique *« l'attaque frontale de la loi travail : en l'espace de quelques années, nous avons dû faire face à une véritable frénésie dans le détricotage des outils et principes structurant notre République Sociale (…) la loi ELKhomri a poursuivi la logique de remise en cause des garanties et des droits collectifs déjà largement initiée par les deux réformes précédentes* »

Alors, nous sommes stupéfaits ! Les ordonnances Macron finissent le détricotage du code du travail, gagné par des dizaines et dizaines d'années de combat par nos anciens ! Elles s'inscrivent intégralement dans la continuité de la loi El Khomri… nous en voulons pour preuve et contrairement à ce que l'on nous a expliqué : **les ordonnances minent toute l'architecture du droit du travail et aggravent considérablement l'inversion de la hiérarchie des normes entamée dans la loi EL Khomri. La portée des conventions collectives remise en cause, primes, réglementation des CDD pourront varier d'une branche à l'autre … les multinationales pourront agir à leur guise pour justifier un plan de licenciement… quant aux accords de compétitivité, ils soumettront les salariés *« aux nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise » !***

Venons-en au droit syndical, Muriel Pénicaud ose affirmer « **que les ordonnances apportent de nouvelles garanties pour les syndicats** » et renforcent le « dialogue social » ! Je cite le rapport 2018 « La loi *« Rebsamen » la fusion des IRP et la proportionnalité des listes aux élections professionnelles : Nous l'avons dénoncé à plusieurs reprises, mais la loi du 17.08 2015 relative au dialogue social et à l'emploi ou « loi Rebsamen » constitue encore une fois, une loi « fourre tout » dont le contenu vise à détricoter toujours davantage le code du travail* »

- Avec les ordonnances, des accords sont rendus possibles sans la signature d'aucun syndicat
- La fusion des institutions représentatives du personnel marque la remise en cause de chacune des institutions fusionnées et des missions propres à chacune des institutions, jettent aux oubliettes le monopole de la négociation dévolu aux organisations syndicales et c'est sans compter avec la diminution du nombre de délégués syndicaux
- Introduction d'un conseil d'entreprise qui aura la possibilité de conclure des accords

N’est ce pas une structure d’intégration syndicale que met en place Macron ? une sorte de sénat social chargé de participer à l’élaboration des lois ? N’est- ce pas l’aliénation de l’indépendance syndicale par l’intégration syndicale à la gestion de l’Etat ? N’est ce pas une atteinte sans précédent contre les organisations syndicales indépendantes ?

Pour créer les conditions d’une exploitation sans limite il faut à tout prix associer les organisations syndicales à la mise en œuvre de cette exploitation à travers la mise en place du conseil d’entreprise, je cite

Ordonnance N°2017 – 1386 du 22.09.17

« *Le CSE a pour mission d’assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l’évolution économique et financière de l’entreprise, à l’organisation du travail, à la formation professionnelle t aux techniques de production* »

Comment pourrions nous accepter ce que nous avons dénoncé tout au long de l’année 2016 par des manifestations monstres !

Comment pourrions nous accepter de voir notre outil syndical anéanti par les ordonnances ?

Comment pourrions nous accepter de gérer l’entreprise avec le patron pendant que ceux-ci au compte des multinationales ont engrangé 93.4 milliards de bénéfice ?

Le syndicat est la seule arme au compte des salariés, à tout prix il nous faut défendre cet outil, le préserver de l’intégration… d’ailleurs il existe déjà un syndicat qui fait bien l’affaire… alors pour nous ce sera non, ce sera toujours abrogation de la loi EL Khomri, abrogation des ordonnances ! abrogation du rapport Spinetta ! Défense des services publics, des statuts, des retraites